

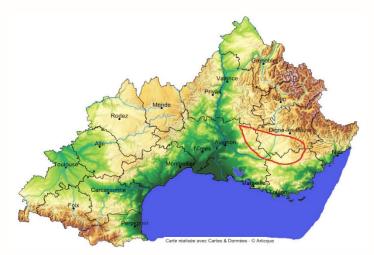


PASTPREA Conjoncture 2017/2018

# PRÉALPES, OVIN SPECIALISÉ, GRAND PASTORAL

### **CAS TYPE OVINS VIANDE**

En moyenne montagne préalpine, un éleveur entrepreneur de garde en montagne, avec un troupeau transhumant de 500 brebis. Une production variée d'agneaux et d'agnelles de reproduction, produits à l'herbe. Une conduite quasi exclusive sur parcours, un système très économe avec achat intégral des stocks fourragers distribués.



# CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Ce système est localisé en zone préalpine, plus particulièrement dans les secteurs d'altitude modérée (de 400 à 1 000 m) avec des disponibles pastoraux importants. C'est un système d'élevage spécialisé, basé sur le pâturage en gardiennage qui utilise d'importantes surfaces pastorales. Celles-ci sont constituées de plusieurs « places » plus ou moins distantes et complémentaires dans des milieux d'altitude, d'exposition et de végétation variés. Pour l'été, la pratique de la grande transhumance vers les Alpes, le plus souvent avec estive collective, est obligatoire. Les surfaces fourragères mécanisables sont peu importantes voire inexistantes, et compte tenu de l'altitude, la durée de l'hivernage en bergerie est toujours limitée au minimum. L'absence de récoltes de fourrages permet à ces éleveurs de garder tout l'été sur l'estive collective où ils ont placé leurs bêtes, ce qui leur apporte un complément de revenu appréciable. Le troupeau est de race rustique locale en auto- renouvellement et sans croisement viande avec un effectif entre 300 et 1 500 brebis. Le plus souvent, l'agnelage de printemps est dominant, voire unique, afin de profiter au mieux de la pousse de l'herbe printanière pour assurer la lactation et minimiser l'achat de foin. Avec l'absence de chaine de récolte et de semis, les charges de structure sont faibles et permettent une bonne efficacité économique. La colonisation par le loup de ces zones est déjà ancienne et de plus en plus importante. De par leur localisation et la maximisation du pâturage, ces systèmes d'élevage sont très exposés au risque de prédation.

# L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

#### La structure

- 1,3 UMO, dont 0,2 de berger salarié
- 500 Brebis
- 10 ha de SAU en prairies permanentes
- 600 ha de parcours individuels
- Estive collective en alpage

#### Les produits et ventes

- 410 agneaux produits pour la vente et le renouvellement
- 3 mois de travail salarié pour la garde en estive du troupeau collectif











#### LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 10 ha de terres mécanisables de cette exploitation sont des prairies naturelles permanentes au sec, regroupées autour de la bergerie principale et destinées exclusivement à la pâture. L'absence de récoltes de foin permet à l'éleveur de travailler comme berger d'estive pour le groupement pastoral où il a placé ses bêtes. L'exiguïté des surfaces cultivées est compensée par l'étendue du domaine pastoral mobilisé : plus de 600 ha de parcours individuels de proximité et un alpage collectif, y compris une centaine d'hectare qui permettent d'assurer les sécurités nécessaires au pâturage. Ce territoire pastoral est constitué de plusieurs « places » plus ou moins distantes et complémentaires. Il se caractérise par la diversité des milieux qui le compose (vieux prés, pelouse alpine et préalpines, landes variées, garrigues et parcours boisés), auxquels viennent s'ajouter des surfaces plus « herbagères » (restoubles, friches, vignes, voire des prairies) qui sont mobilisés en complément au fil des saisons en fonction des opportunités et des besoins. Le recours au gardiennage est obligatoire, en toutes saisons. Faute d'une maitrise suffisante du foncier, il n'y a guère de parcs fixes, excepté un ou deux parcs de cinq hectares à proximité des bâtiments d'élevage. Des points d'eau ont pu être aménagés dans la plupart des places et une citerne vient pallier les manques. L'alpage est collectif, loin du siège de l'exploitation, et nécessite une transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 1er octobre, soit entre 100 et 120 jours.

# LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'éleveur travaille à temps plein sur l'exploitation. Son conjoint l'aide pour l'administratif et pour les gros chantiers sur le troupeau (tonte, prophylaxie...). L'été, l'éleveur garde le troupeau collectif en estive. Avec le gardiennage tout au long de l'année, l'astreinte journalière est importante et ne laisse pratiquement pas de temps disponible. Les conditions de travail sont parfois difficiles : gardiennage du troupeau quel que soit le temps et parfois éloignement de la famille pendant la période d'estive. Ces conditions de travail déjà rudes se



détériorent fortement quand il y a confrontation à des épisodes d'attaques par les loups. La surcharge de travail imposée par la mise en protection des troupeaux et l'aide financière des moyens de protections proposée par l'Etat incitent l'éleveur à embaucher un berger pendant 2 mois de l'année, au printemps au moment des agnelages. En intégrant le travail de garde sur l'estive et le bénévolat, et l'embauche du berger, on estime la main-d'œuvre totale à 1,3 UMO pour 1 UMO familiale rémunérée.

# MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le peu de matériel de l'exploitation est en propriété : un tracteur de 75 CV, un girobroyeur, une fourche à fumier, un épandeur, mais pas de chaîne de récolte des fourrages. Le matériel est acheté d'occasion et est ancien. La pratique fréquente du gardiennage réduit les besoins en clôtures à des filets mobiles. Une fourgonnette bétaillère et un utilitaire tout terrain sont des compléments indispensables, ainsi qu'un parc de tri et de contention. Les bâtiments sont modestes : une bergerie en dur de 300 m², assez ancienne, une serre



d'agnelage de 300 m², deux serres d'appoint sur les autres places ainsi qu'un hangar de 200 m². Les moyens de protection contre la prédation sont importants avec la présence de 4 chiens de protections des parcs de regroupement nocturne électrifié et la nécessité d'un gardiennage permanent.



#### LE TROUPEAU

Le troupeau de 500 brebis de race Mérinos d'Arles est mené en race pure. Il a une génétique correcte assurée par l'achat de béliers Mérinos issus de la base de sélection qui, outre pour ses résultats techniques, lui facilite la vente d'agnelles de reproduction. L'objectif de production est d'une mise bas par an et par femelle mise en lutte. Mais compte tenu de leur croissance à l'herbe, les agnelles gardées sur le printemps ne peuvent être mises en lutte qu'à l'âge de 18 mois. L'agnelage principal se déroule juste avant la mise à l'herbe afin de valoriser au mieux la pousse de l'herbe printanière par les allaitantes. Un agnelage de rattrapage a lieu à l'automne à la redescente d'estive.

De race pure Mérinos, les agneaux produits sont de types variés : Ceux de l'automne sont commercialisés jeunes, en vif pour le marché export ou pour l'engraissement. Cela permet de laisser les mères de ces agneaux dehors tout l'hiver. Les agneaux nés en fin d'hiver (tardons), sont vendus vers 8 mois, en vif. Les mâles sont commercialisés, semi-finis pour l'engraissement ou pour l'Aïd. Une partie des femelles est vendue comme reproductrices, alors que les autres sont gardées pour le renouvellement. Toutes les mises en marché se concentrent sur le second semestre de l'année et se font en une fois par type d'agneaux, soit trois ventes sur l'année.

# **EN QUELQUES CHIFFRES...**

# Effectif moyen présent

• 500 brebis soit 75 UGB

# Cheptel reproducteur au 1er janvier

- 410 adultes
- 95 agnelles de plus de 6 mois
- 8 béliers Mérinos d'Arles

# Bilan de la reproduction

- 69% des mises bas en février-mars
- 31% des mises bas en septembre-octobre
- 78% de taux de mise bas
- 117% de taux de prolificité
- 12,4% de taux de mortalité agneaux

#### Bilan des ventes

 155 agneaux d'herbe de printemps semi-finis « tardons » de 35 kg vif, 30 agnelles de printemps vendues à la reproduction 32 kg vif, 125 agneaux d'automne de 22 kg vif

# Productivité numérique

0,8 agneau par brebis

#### Productivité pondérale

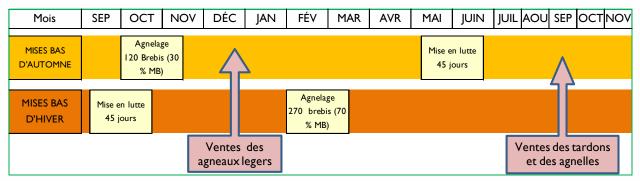
• 10,3 équivalent kg carcasse par brebis

# Bilan des pertes dues au loup

• 29 agneaux, 25 brebis

Conséquence des attaques de loup, le taux de renouvellement du troupeau (19 %) est plus élevé pour compenser les pertes annuelles dues aux attaques. Ce taux de renouvellement et la baisse de fertilité des brebis qui subissent des attaques pendant la lutte impactent la productivité finale du troupeau. D'autant que viennent s'ajouter les agneaux prédatés dès la mise à l'herbe et pendant l'estive. Ces pertes sont en partie compensées par des indemnisations. Tous les animaux ne sont pas retrouvés lors des attaques et plus particulièrement les agneaux qui sont plus facilement transportés par les loups.

# Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



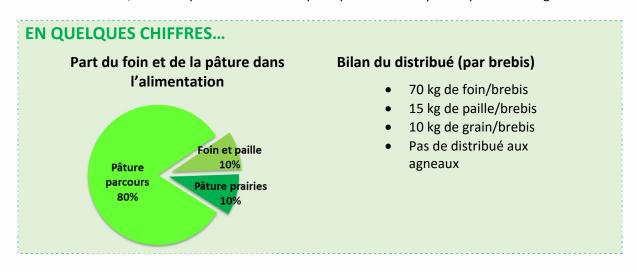


#### LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

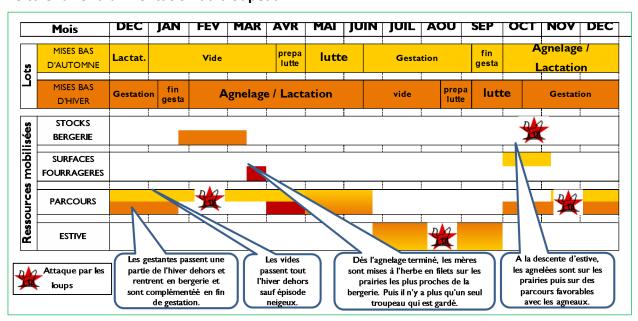
Grâce à la pratique systématique du gardiennage en toutes saisons, le pâturage contribue très fortement à l'alimentation du troupeau avec la mobilisation importante de surfaces pastorales variées : les parcours de proximité de différentes natures et alpage lors de la transhumance.

La conduite des agneaux est identique pour les deux périodes d'agnelage. Ils sont élevés sous leur mère et la suivent au pâturage en toutes saisons y compris à l'estive. Ils sont nourris exclusivement à l'herbe et n'ont aucune complémentation spécifique. L'objectif de l'éleveur est de ne pas avoir à finir des agneaux en bergerie ce qui nécessiterait de la place et surtout des achats d'aliment conséquents. La distribution de foin ou de céréales au troupeau est donc très réduite.

L'estive est une période clé pour l'alimentation du troupeau. Elle permet la reconstitution des réserves corporelles des brebis et se termine par la lutte principale. Dans ce type de système extensif, pâturant sur des milieux pastoraux, prévoir des sécurités alimentaires est vital. Ces sécurités reposent d'abord sur un disponible en surface largement dimensionné pour le pâturage. Mais selon les années, du foin est acheté pour faire face à un hivernage rallongé, à un manque de ressources pastorales ou à la neige. Enfin, en dernier recours, l'éleveur peut réduire le troupeau par une vente plus importante d'agnelles.



# Le calendrier d'alimentation du troupeau





#### **LES SURFACES**

Avec une SAU de 10 ha composée uniquement de prairies permanentes mécanisables, la conduite de ces surfaces fourragères cultivées est très simplifiée: pas de labour, pas de travail du sol, pas de fertilisation minérale et uniquement épandage du fumier. La prairie est exploitée uniquement par la pâture, en filets, en trois passages: deux au printemps et un à l'automne. Les parcours, sont pâturés une fois par an en gardiennage, sauf pour le lot de lutte à l'automne où les brebis sont lâchées. Certains parcours (milieux favorables à base de vieux prés, avec une bonne sécurité foncière et accessibilité) sont régulièrement entretenus par broyage mécanique réalisé par l'exploitant.

Les différents quartiers de parcours sont spécialisés sur une seule période d'utilisation selon leur nature. La mise à l'herbe des agnelées est réalisée mi-mars sur prairies. Elles sont rentrées le soir et complémentées. Puis elles vont sur des parcours proches mais ne rentrent plus en bergerie. A partir de mai la pousse de l'herbe permet de garder le troupeau un peu plus en altitude sur des landes et parcours plus embroussaillés. Il n'y a plus qu'un seul troupeau qui est en lutte. L'éleveur utilise des filets électrifiés pour le parcage des animaux. 4 chiens de protection en assurent la surveillance nocturne.

A partir du 20 juin tout le troupeau est en estive. La nuit les animaux sont parqués en clôtures électrifiées à proximité de la cabane pastorale principale. Un parc de tri est parfois aménagé près de de la couchade afin de compter le plus souvent les animaux confrontés aux prédations.

A la descente d'estive, les vides et les agnelles du printemps vont sur des parcours éloignés, souvent de

moindre qualité, où elles resteront jusqu'à fin janvier (fin gestation) où elles rentrent en bergerie. Quant aux agnelées de l'automne, elles utilisent sans complémentation et sans rentrer en bergerie, les prairies puis des parcours de proximité jusqu'à fin décembre où elles sont sevrées. Ensuite, elles retrouvent en janvier l'autre lot sur des parcours éloignés où elles passeront le reste de l'hiver hormis une période de 25 jours (en moyenne) en bergerie suite à un épisode neigeux important.

L'année est ponctuée par 4 attaques de loups. Une en estive, une à l'automne sur les vides, une en hiver et une au printemps sur les vides.



# **EN QUELQUES CHIFFRES**

• Fertilisation: 9 tonnes/ha de fumier, 1 an sur 2, sur les prairies permanentes

• Ratios surface par brebis : 1,2 ha de parcours/brebis

0,02 ha de SF/brebis

• Indicateurs de chargement des surfaces : SFP : 7,5 UGB/ha

SFT: 0,1 UGB/ha

• Valeur pastorale moyenne des parcours : 200 journée brebis / ha



# **LE BILAN ÉCONOMIQUE 2017/2018**

Le compte de résultat	2017	2018	Evolution
PRODUITS	111 300 €	121 000 €	8,7%
Produits ovins	32 700 €	33 500 €	2,4%
Dont vente agneaux	26 201 €	26 987 €	3,0%
Dont autres produits	7 509 €	7 509 €	0,0%
Dont achat de reproducteurs	-1 000 €	-1 000 €	0,0%
Autres produits	6 200 €	6 300 €	1,0%
Activité de garde en montagne	6 200 €	6 262 €	1,0%
Aides et soutiens de la PAC	72 400 €	81 200 €	12,2%
Dont aides découplées	43 000 €	47 700 €	10,9%
Dont aide ovine	7 791 €	11 907 €	52,8%
Dont ICHN	18 304 €	18 304 €	0,0%
Dont MAEC	3 335 €	3 335 €	0,0%
CHARGES	62 100 €	66 800 €	7,6%
Charges opérationnelles ovines	23 400 €	81 200 €	3,4%
Dont charges d'alimentation	16 150 €	16 846 €	4,3%
Dont charges de SFP	0€	0€	0,0%
Dont charges diverses	7 233 €	7 328 €	1,3%
Charges structurelles	38 700 €	42 600 €	12,7%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	38 696 €	7 590 €	12,7%
Amortissement et frais financiers	7 590 €	7 590 €	0%
Annuité des emprunts	4140	4140	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	56 900 €	61 800 €	8,7%
REVENU DISPONIBLE	52 700 €	57 600 €	9,3%
RESULTAT COURANT	49 300 €	54 200 €	10,0%

# Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2017	Evolution 2017/2018
Effectif brebis (EMP)	500	0%
Agneaux produits / EMP	0,81	0%
Prix moyen de l'agneau	87,1 €	3,0%
Produit hors aides / EMP	65,4€	2,4%
Charges opération. / EMP	46,7 €	3,4%
Dont alim. directe / EMP	32,3 €	4,3%
Dont surface fourra / EMP	0,0 €	#DIV/0!
Dont frais divers / EMP	14,5 €	1,3%
Marge hors aides / EMP	18,6 €	0,0%

	2017	<b>Evolution 2017/2018</b>
Charges structure / ha SAU	3 870 €	10,2%
Charges structure / brebis	77 €	10,2%
Aides / produit brut	65%	2,1%
EBE / produit brut	51%	0,0%
Annuité / EBE	7%	-0,6%
Revenu disponible / UMO	52 700 €	9,3%
Résultat courant / UMO	49 300 €	10,0%

Toutes les conséquences économiques liées à la présence permanente de loups ont été intégrées dans le compte de résultat. Elles correspondent à la situation stabilisée décrite dans ce cas type. Mais en situation réelle rien n'est jamais stabilisé, et des phénomènes d'augmentation de la fréquence des attaques, ou encore de forte surmortalité sur une attaque, peuvent rapidement déstabiliser le fonctionnement du système. Cette incertitude permanente réduit les marges de manœuvre de l'éleveur et complexifie fortement le pilotage par l'éleveur de son système d'exploitation.



## **ZOOM SUR LA PAC**

L'ensemble des soutiens et des compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement sur les parcours « prorata » que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 400 ha admissibles pour 780 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- l'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a uniquement une MAE-SHP sur l'estive. C'est le groupement pastoral de l'estive l'a contractualisé, ainsi qu'une mesure t, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche pendant l'estive d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau. Il y a aussi une mesure t sur l'exploitation.

## PERSPECTIVES ET ENJEUX

Ces élevages sont confrontés à de fortes contraintes humaines : temps de présence important au troupeau notamment pour le gardiennage, aléa foncier et climatique, ventes en dehors de toutes structures organisées, isolement, difficultés à respecter certaines exigences (ratio productivité...) ou déclaration (prorata...) de la PAC. A cela s'ajoute une exposition très prononcée à la prédation avec une durée de pâturage très importante et une utilisation de milieux peu ouverts et souvent assez isolés. Ce système est dépendant du débouché commercial de l'aïd dont l'avancée chaque année de la date risque de réduire la valorisation des agneaux mâles. Ces élevages sont aussi bien



Fresque à Saorge (06) dans la Roya : Saint François d'Assise convertissant le loup qui devient « doux comme un agneau ».

placés pour produire des femelles de reproduction à des prix compétitifs, ce qui permet une diversification des débouchés. La vente directe est envisagée par certains soit sur des petits troupeaux (200 brebis) soit pour des dimensions plus importantes avec la participation du conjoint.

Même si ce système cumule des handicaps techniques (alimentation achetée, place en bergerie...) et en dépit des fortes contraintes humaines qu'il peut générer, il est très souvent une base d'installation pour des jeunes n'ayant guère de moyens financiers pour démarrer dans l'élevage. En effet, les faibles besoins en investissement, notamment en matériel, et en surfaces fourragères mécanisables (toujours plus difficile à louer que du parcours), facilitent les installations hors cadre familial. D'autant que ce système génère un revenu généralement au-dessus de la moyenne. Au fil des années et des opportunités, ces jeunes éleveurs, s'ils allient compétences techniques et relationnelles, trouvent des places plus confortables et plus stables. On peut cependant craindre que la mise en place des DPB s'accompagne d'une difficulté croissante pour ces jeunes éleveurs à trouver des surfaces pastorales. Ce type d'exploitation peut aussi résulter de l'agrandissement d'une exploitation préalpine classique par des ajouts de surfaces pastorales très conséquentes. Dans ce cas la présence de matériel pour la fauche de l'herbe printanière excédentaire est fréquente.



# PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

#### **Produits ovins:**

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

# **Charges opérationnelles:**

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

# Marge brute ovine hors prime (MB hors primes):

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

# **Charges structurelles:**

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

#### Annuité:

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

#### **Amortissement:**

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

# Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

#### Revenu disponible:

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

#### Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

#### Document édité par l'Institut de l'Elevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue

Crédit photos : Fonds photos Chambre d'agriculture 04, MRE PACA et CERPAM. Patrick FABRE – Maison de la Transhumance

#### Ont contribué à ce dossier :

Jean Pierre MARY – Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence

Benoît ESMANGIAUD – Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

Rémi LECONTE - Maison Régionale de l'Elevage

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Elevage

Ce document est téléchargeable sur les sites : www.idele.fr, www.paca.chambres-agriculture.fr, www.mrepaca.fr, www.synagri.com

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

#### UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Elevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.







